

	<b>Dispositif VAE</b>	<b>Dispositif VAPP</b>
<b>Objectifs</b>	<b>Obtention d'un diplôme</b> délivré en totalité ou en partie.	<b>Reprise d'étude</b> dans une formation pour laquelle les prérequis en termes de titre/diplôme ne peuvent être satisfaits.
<b>Conditions et nature d'expérience</b>	« Toute personne <b>justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole, de volontariat, sportifs de haut niveau,...</b> responsabilités syndicales, mandat électoral ou fonction élective locale » est éligible à la VAE. L'activité doit être <b>d'une année minimum</b> (exercée de façon continue ou discontinue).	<b>Aucun minimum</b> d'expérience requis. Sont pris en compte toutes expériences professionnelles et acquis personnels <b>en lien avec le diplôme</b> . Pour les non bacheliers, nécessité d'une interruption des études initiales depuis au moins 2 ans et être âgé de 20 ans minimum.
<b>Diplôme(s) éligibles</b>	<b>Tous diplômes nationaux</b> inscrits au <a href="#">RNCP</a> (hors diplômes donnant accès à des professions réglementées).	<b>Tous diplômes nationaux délivrés par l'université Jean Moulin Lyon 3.</b>
<b>Procédure</b>	1 : <b>Information</b> sur la VAE et validation du projet 2 : Dépôt du <b>dossier de recevabilité</b> via <a href="#">le portail de candidature</a> 3 : Si réponse positive de la commission, <b>constitution du dossier de VAE</b> et accompagnement proposé. Si réponse négative, réorientation de la demande 4 : <b>Soutenance</b> devant un jury.	1 : <b>Information</b> sur la VAPP et validation du projet 2 : Dépôt du <b>dossier de candidature</b> , selon procédure propre à chaque composante / institut (cf. contact VAPP). Un <b>entretien</b> peut être proposé au candidat 3 : Si réponse positive de la commission, <b>autorisation d'inscription</b> dans la formation choisie. Si réponse négative, réorientation de la demande.
<b>Exigences particulières du dispositif</b>	<b>Grande implication dans le projet nécessaire</b> , prévoir en moyenne une demi-journée de travail par semaine. Requiert une bonne méthodologie ; l'accompagnement par l'organisme de formation est fortement conseillé. <b>Restrictions en termes de demande</b> : une seule demande par diplôme et trois demandes différentes maximum par an, tout établissement confondu.	Le dispositif de VAPP prévoit la présentation d'un dossier détaillant le parcours du candidat. En cas d'acceptation d'entrée en formation, l'obtention du diplôme requiert <b>une implication et une assiduité constantes</b> .
<b>Durée</b>	Durée de la procédure à l'appréciation du candidat. La durée moyenne est évaluée entre <b>12 mois et 15 mois</b> (durée moyenne entre le dépôt du dossier de recevabilité et la soutenance devant le jury, hors délai post jury).	Si acceptation d'entrée en formation, le délai d'obtention du diplôme est lié au <b>calendrier de la formation</b> .
<b>Coût</b>	Recevabilité : 150 euros Accompagnement : 800 euros Passage en Jury : 750 euros <i>Coût hors frais d'inscription.</i>	La demande de VAPP est <b>gratuite</b> à l'Université Jean Moulin Lyon 3. En cas d'inscription au diplôme par le biais de la VAPP, le coût de la formation est déterminé en fonction du diplôme concerné et au regard du statut du candidat.
<b>Financement mobilisable</b>	La VAE est un <b>dispositif « de droit »</b> pour tout salarié ou demandeur d'emploi. Son financement est mobilisable par le biais de : - L'entreprise : plan de formation, congé pour VAE, période de professionnalisation - CPF - Compte Personnel de Formation - - Pôle Emploi, aides de la région, voire autres aides spécifiques.	Le coût de la formation relève des <b>dispositifs mobilisables traditionnels</b> de la formation continue : - Pour les salariés : plan de formation de l'entreprise/période de professionnalisation, CIF, CPF - Pour les demandeurs d'emploi : aides de la région, aides du Pôle Emploi, CPF, CIF CDD.